RCS : CRETEIL
Code greffe : 9401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CRETEIL atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 01510
Numéro SIREN : 792 201 527
Nom ou dénomination : ABC LIFT

Ce dépôt a été enregistré le 17/03/2023 sous le numéro de dépôt 3411

DÉPÔT AU GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE DE CRETEIL
LE 17 MARS 2023
SOUS LE N° 341

SAS ABC LIFT

9 rue des Amériques
ZAC du Petit Marais
94370 SUCY EN BRIE

Etats Financiers

du 01/01/2021 au 31/12/2021

abc LIFT
9, rue des Amériques - 94370 SUCY-EN-BRIE
Tél. 01 56 74 17 02 - Fax. 01 56 74 17 07
SIRET 792 201 527 00019 – TVA FR 27 792 201 527

Certifié conforme.

CL

BDO

Sommaire

Comptes Annuels **2**

Compte de résultat 3

Bilan actif 5

Bilan passif 6

Annexe 8

Comptes Annuels

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2021	Net 31/12/2020
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	2 425	2 425		
Fonds commercial (1)	15 000		15 000	15 000
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	39 903	21 589	18 313	1 079
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	8 450		8 450	8 450
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	65 778	24 014	41 763	24 530
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	60 050		60 050	34 455
Avances et acomptes versés sur commandes				**855**
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	305 811	5 682	300 129	266 069
Autres créances	20 899		20 899	17 309
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	195 767		195 767	366 053
Charges constatées d'avance (3)	18 619		18 619	22 191
TOTAL ACTIF CIRCULANT	601 146	5 682	595 464	706 933
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	**666 924**	**29 696**	**637 227**	**731 462**
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan passif

	31/12/2021	31/12/2020
CAPITAUX PROPRES		
Capital	10 000	10 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	1 000	1 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	234 057	188 815
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	**27 997**	**45 242**
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	273 054	245 057
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières diverses (3)	152 691	150 912
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	10 461	10 461
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	95 443	206 346
Dettes fiscales et sociales	17 221	19 918
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance	88 357	98 769
TOTAL DETTES	364 174	486 405
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	**637 227**	**731 462**
(1) Dont à plus d'un an (a)		
(1) Dont à moins d'un an (a)	353 712	475 944
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Annexe

Règles et méthodes comptables

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Concessions, logiciels et brevets : de 1 à 3 ans
* Matériel de transport : 4 à 5 ans
* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
* Matériel informatique : 3 ans
* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.
L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée consistant à présenter les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	15 000			15 000
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	2 425			2 425
Immobilisations incorporelles	**17 425**			**17 425**
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Instal.générales, agencements et aménagements constr				
- Instal.techniques, matériel et outillage industriels				
- Instal.générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport	447	222		669
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	20 504	18 729		39 234
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	**20 951**	**18 952**		**39 903**
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	8 450			8 450
Immobilisations financières	**8 450**			**8 450**
ACTIF IMMOBILISE	**46 826**	**18 952**		**65 778**

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	31/12/2021
Éléments achetés	15 000
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	**15 000**

Dans le cadre de la première application du règlement n°2015-06 du 23 novembre 2015 modifiant le règlement n°2014-03 de l'Autorité des normes comptables relatif au Plan comptable général, les

Notes sur le bilan

dispositions de première application pour le fonds commercial inscrit au bilan au 1er janvier 2016 sont les suivantes :

Le fonds commercial figure à l'actif pour un montant de 15 000 €

Au regard des critères inhérents à l'utilisation par l'entreprise du fonds commercial, il n'est pas retenu de caractère limité de sa durée d'utilisation.

Le fonds commercial n'est pas amorti.

Le fonds commercial correspond à l'activité de « vente, installation, réparation, l'entretien d'ascenseurs et monte charges».

Compte tenu de l'indice de perte de valeur, le test de dépréciation qui a été effectué afin de comparer la valeur nette comptable de l'actif à la valeur actuelle n'a pas entrainé de provision pour dépréciation.

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	2 425			2 425
Immobilisations incorporelles	**2 425**			**2 425**
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Instal.générales, agencements, aménagements construc.				
- Instal.techniques, matériel et outillage industriels				
- Instal.générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport	215	301		516
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	19 657	1 417		21 074
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	**19 872**	**1 718**		**21 589**
ACTIF IMMOBILISE	**22 297**	**1 718**		**24 014**

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 353 779 € et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	8 450		8 450
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	305 811	305 811	
Autres	20 899	20 899	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	18 619	18 619	
Total	**353 779**	**345 328**	**8 450**
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
CLIENTS FACTURES À ÉTABLIR	18 354
FOURNISSEURS RRR À RECEVOIR	2 804
Total	**21 158**

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 10 000,00 € décomposé en 1 000 titres d'une valeur nominale de 10,00 €.

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 353 712 € et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	95 443	95 443		
Dettes fiscales et sociales	17 221	17 221		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	152 691	152 691		
Produits constatés d'avance	88 357	88 357		
Total	**353 712**	**353 712**		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 0 €.

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS FACT. NON PARVENUES	43 090
DETTES PROVIS. PR CONGÉS À PAYER	6 441
CHARGES SOCIALES S/CONGÉS À PAYER	1 840
TAXE D APPRENTISSAGE	216
FPC	241
Total	**51 828**

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATÉES D AVANCE	18 619		
Total	**18 619**		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
PRODUITS CONSTATÉS D AVANCE	88 357		
Total	**88 357**		

Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire
Honoraire de certification des comptes : 3 500 €
Honoraire des autres services : 0 €

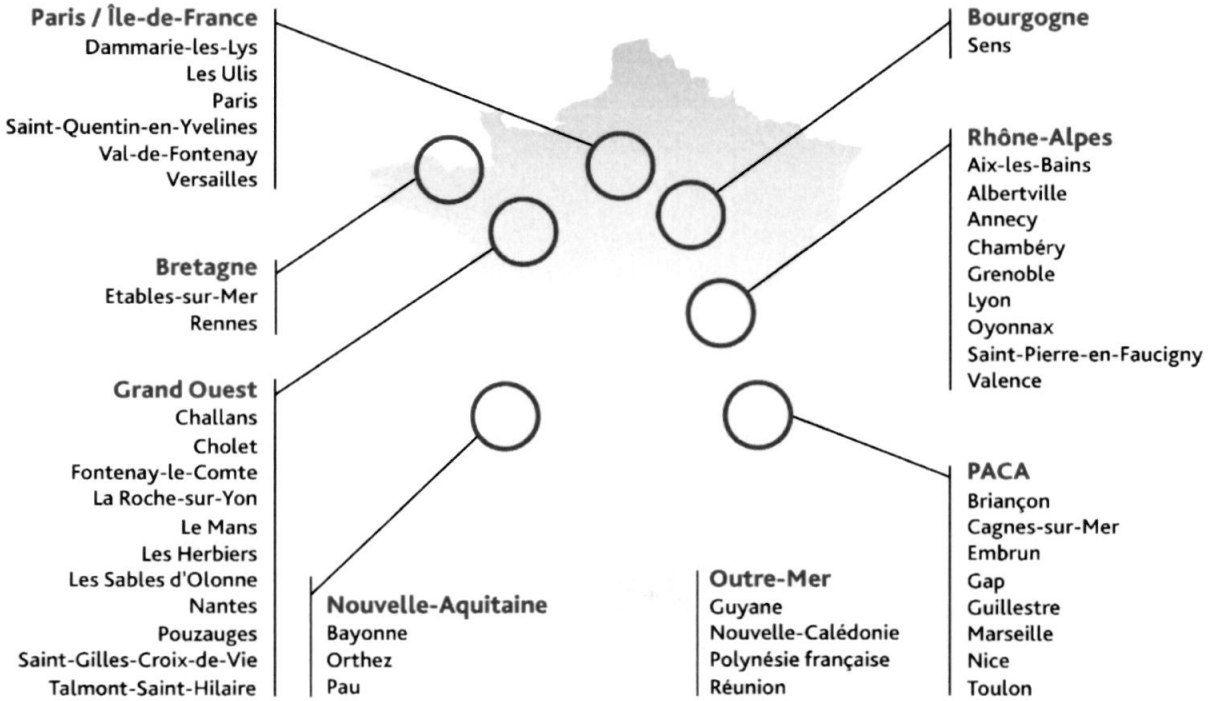
Tableau des cinq derniers exercices

	N-4	N-3	N-2	N-1	N
Capital en fin d'exercice					
Capital social	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
Nombre d'actions ordinaires	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000
Opérations et résultats :					
Chiffre d'affaires (H.T.)	1 133 903	1 107 448	983 240	894 936	933 475
Résultat avant impôt, participation, dotations aux amortissements et provisions	38 639	89 877	16 632	56 671	34 656
Impôts sur les bénéfices	8 315	17 977	3 368	10 711	4 941
Résultat après impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	46 273	70 263	19 082	45 242	27 997
Résultat distribué	30 000				
Résultat par action					
Résultat après impôts, participation avant dotations aux amortissements et provisions	30,32	71,90	13,26	45,96	29,71
Résultat après impôts, participation dotations aux amortissements et provisions	46,27	70,26	19,08	45,24	28,00
Dividende distribué	30,00				
Personnel					
Effectif salariés	4	4	3	3	3
Montant de la masse salariale	102 515	110 524	92 686	74 491	69 949
Montant des sommes versées en avantages sociaux	30 642	36 479	30 689	24 113	20 084

NOS BUREAUX EN FRANCE

BDO est un cabinet d'expertise comptable, d'audit et de conseil qui privilégie un service de proximité aux entrepreneurs. Nos collaborateurs accompagnent les entreprises - TPE, PME ou grande entreprise - dans leurs opérations de gestion courante et à chaque étape de leur développement, en couvrant les enjeux comptables, financiers, fiscaux ou sociaux des dirigeants et opérationnels.

Nous sommes présents dans les villes suivantes :



BDO DAMMARIE LES LYS
464 avenue Anatole France
77190 Dammarie les Lys
France
Tél. : 01 64 37 51 52
dammarie@bdo.fr

Vos associés : Jean-François NOEL, Cyrille HERNANDEZ.

Société d'Expertise comptable inscrite au Tableau de l'Ordre de la région Paris - Ile-de-France et de Bourgogne Franche-Comté
Société de Commissariat aux comptes membre de la Compagnie régionale de Versailles
RCS B 307 571 000 Versailles - SIRET 307 571 000 00123 - Code APE 6920Z
SAS au capital de 5 365 000 euros - N° TVA Intracommunautaire FR27307571000
www.bdo.fr

ABC LIFT

Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 9 Rue des Amériques
Zac du Petit Marais
94370 SUCY-EN-BRIE
792 201 527 RCS CRETEIL

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 30 JUIN 2022

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2021 s'élevant à 27 996,94 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 27 996,94 euros

Affecté en totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 262 054 euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 juin 2022

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président
Monsieur Christian LAURENT

abc LIFT
9, rue des Amériques - 94370 SUCY-EN- BRIE
Tél. 01 56 74 17 02 – Fax. 01 56 74 17 07
SIRET 792 201 527 00019 – TVA FR 27 792 201 527

FITECO

Expertise comptable - Conseil - Audit

ABC LIFT

SAS au capital de 10 000 euros

Siège social : 9 Rue des Amériques - Zac du Petit Marais

94370 SUCY-EN-BRIE

R.C.S. : 792 201 527 R.C.S CRETEIL

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/12/2021

Certifié conforme

FITECO
Expertise comptable · Conseil · Audit

ABC LIFT
SAS au capital de 10 000 euros
Siège social : 9 Rue des Amériques - Zac du Petit Marais
94370 SUCY-EN-BRIE
R.C.S. : 792 201 527 R.C.S CRETEIL

SOMMAIRE

- **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS** **1 à 4**

- **COMPTES ANNUELS AU 31/12/2021** **5 à 19**

ABC LIFT
SAS au capital de 10 000 euros
Siège social : 9 Rue des Amériques - Zac du Petit Marais
94370 SUCY-EN-BRIE

R.C.S. : 792 201 527 R.C.S CRETEIL

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/12/2021

A l'Assemblée Générale de la société ABC LIFT,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ABC LIFT, relatifs à l'exercice clos le 31/12/2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères, et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés, sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent, en vertu de ces normes, sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes, relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19, crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises, et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprie des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées, s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels, des informations données dans les documents sur la situation financière, et les comptes annuels adressés aux associés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle, conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires, relatives à la continuité d'exploitation, et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé, conformément aux normes d'exercice professionnel, permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs, et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude, est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit, afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues, et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations le concernant, fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements, ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs, pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels, au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels, et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents, de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 29/06/2022

FITECO,
Commissaire aux Comptes

Philippe ARNOUX
Associé